

# NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : À tous les membres du Syndicat du Préhospitalier (SP)  
EXPÉDITEUR : Thérèse Fortier  
Cheffe de service, Gestion des salaires, Direction des finances  
DATE : Le 13 décembre 2022  
OBJET : **Versement de la rétroactivité**

Bonjour à tous et à toutes,

Nous désirons vous informer que les rétroactivités, qui donnent suite à la signature de la convention collective du SP, ont été majoritairement versées le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022. Certaines transactions automatiques ont été rejetées par le logiciel de paie et seront ajustées manuellement pour la prochaine période visant le dépôt du 15 décembre prochain.

## **Voici les étapes principales de versements :**

Dépôt du 1<sup>er</sup> décembre 2022 :

- Rétroactivité du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 27 août 2022

Dépôt du 15 décembre 2022 :

- Corrections des rejets du système ;
- Prime d'exposition clinique du 12 juillet au 27 août 2022 ;
- Récupération des montants versés de la prime d'exposition clinique du 1<sup>er</sup> avril au 12 juillet 2022 sur la rétroactivité ;
- Prime de soir du 12 juillet au 5 novembre 2022.

Dépôt du 26 janvier 2023 :

- Rétroaction des cadres

En raison des limites de la programmation automatisée du système de PFT (relevés de présence), la prime d'assiduité sera versée à une date ultérieure.

Soyez assuré(e)s de nos efforts afin de se conformer aux dispositions négociées en ce qui a trait aux versements des sommes rétroactives. Chacun(e) d'entre vous a reçu ou recevra les sommes selon votre dossier personnel. Par la loi, il nous est impossible de vous fournir des renseignements concernant les montants versés à vos collègues pour fins de comparaison.

Merci de votre confiance et de votre compréhension.

Cordialement,

Thérèse Fortier  
Chef de service, Gestion des salaires  
Direction des finances